

Consultation publique Développement du campus du collège Notre-Dame

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

Date : 17 janvier 2013

Heure : 13 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Pour le promoteur :

M. Lotfi Tazi, directeur général, collège Notre-Dame

M. Richard Desrochers, directeur des services administratifs, collège Notre-Dame

M. Raymond McNamara, directeur, CIMA+

M. Pierre Bouchard, président, INDICO Communication

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Claude Fabien, président de la commission

M. Jean Caouette, commissaire

M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, monsieur Claude Fabien, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué. Le président de la commission présente son équipe : M. Jean Caouette, commissaire et M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission présente brièvement l'OCPM, le fonctionnement de l'organisme, le processus de sélection des commissaires ainsi que le code de déontologie auquel ils sont soumis.

3. Cheminement du projet

Les représentants du collège ont expliqué que le projet soumis à la consultation publique est le résultat d'une réflexion entreprise il y a environ 7 ans. La nécessité de mise à niveau et d'agrandissement des installations sportives afin de répondre à la philosophie

d'enseignement du collège remonte aux années 1980, mais a débuté seulement en 2008 avec l'installation du terrain de football synthétique.

Toutefois, c'est à la suite de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal en 2009 qu'un Plan directeur de la propriété a été exigé par l'administration municipale. Dans le cadre du processus d'élaboration de ce Plan, plusieurs études ont été réalisées (valeur patrimoniale, étude des déplacements, étude paysagère, étude archéologique, bilan de la biomasse) et différentes instances et organismes ont été rencontrés (CCU, CAU, CPM, ministère de la Culture, Amis de la montagne, Société d'histoire de Côte-des-Neiges, Héritage Montréal, etc.). Le PDI a, selon les explications du directeur du collège, évolué en fonction des recommandations formulées dans les études réalisées et dans les avis des différentes instances de la ville et des organismes rencontrés.

En raison du grand nombre d'interventions mentionné au Plan directeur immobilier (PDI), le président de la commission a demandé aux représentants du collège d'identifier des priorités dans le temps. La grande priorité serait le terrain soccer. Le choix d'un revêtement synthétique pour le terrain de soccer s'explique par le fait qu'une utilisation intensive endommagerait le terrain naturel.

La modulation dans le temps se ferait comme suit :

1. Terrain soccer Reine-Marie
2. Centre sportif et culturel
3. Démolition de l'entrepôt à charbon, de la maison Renaud et du garage et construction d'un entrepôt à l'emplacement de la maison Renaud
4. Réaménagement du parterre Est
5. Construction de la passerelle et de l'édicule du stade Jacques-Gauthier
6. Réaménagement du stationnement de l'aréna
7. Agrandissement de l'aile B

4. Démarche de la consultation publique

Les étapes de la consultation publique

Visite du site

Une visite du site a été effectuée le jeudi 17 janvier, afin de mieux visualiser les enjeux relatifs aux différentes interventions proposées dans le PDI. La commission a visité les installations sportives actuelles du collège et fait le tour du terrain.

Les séances publiques d'information

Une séance publique d'information se tiendra le 23 janvier en soirée et possiblement le 24 janvier à la salle Marie-des-Neiges de l'Église Notre-Dame-des-Neiges dans

l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et impartial.

La première soirée d'information débutera avec une présentation du projet par le promoteur, suivie d'une présentation par l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Les séances d'audition des mémoires

Une séance d'audition des mémoires se tiendra le 19 février à 19 h à l'Église Notre-Dame-des-Neiges pour les personnes et organismes qui souhaitent présenter verbalement leur opinion. Des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

5. La préparation de l'audience publique

Le président de la commission invite les intervenants à se préparer à des questions portant sur divers thèmes qui pourraient être abordés lors de l'audience, tels que la protection de la montagne en lien avec le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, la réduction des espaces verts, le financement du PDI et l'implication de la Congrégation de Sainte-Croix dans le projet.

6. Le dossier de documentation

Les documents remis à la commission seront rendus publics et disponibles sur le site Web de l'OCPM.